

MIKE-ETIS UPDATES

CITES-MIKE update

Mise à jour de la CITES-MIKE

Julian Blanc

Acting Coordinator and Data Analyst, CITES-MIKE, UNEP/DELIC, United Nations Compound T-36,
UN Avenue Gigiri, Nairobi
email: Julian.Blanc@unep.org

Minimizing the Illegal Killing of Elephants and other Endangered Species (MIKES)

In early December 2013, on the sidelines of the African Elephant Summit in Gaborone, the European Union announced the award of a €12.3 million grant to the CITES Secretariat to implement a project entitled *Minimizing the Illegal Killing of Elephants and other Endangered Species* (MIKES). The new project is expected to be launched in the course of 2014, with an initial phase of consultation with range States and other partners, and to conclude at the end of 2018.

MIKES builds on the strong foundation established and lessons learned through MIKE implementation over the past decade, but with an expanded focus to include: a) monitoring and protecting other CITES-listed flagship species threatened by illegal international trade, such as rhinos and great apes; b) initiatives aimed at minimizing the impact of poaching and the illegal trade in the target species, in particular through efforts to strengthen the capacity and capabilities of law enforcement agencies to combat poaching at the site and national levels; c) piloting the adaptive management and monitoring approaches promoted by MIKE in selected sites in the Caribbean and Pacific regions.

MIKE has been operating in Africa for 12 years, and there is now a rich volume of practical

Minimisation de l'abattage illégal des éléphants et d'autres espèces menacées d'extinction (MIKES)

Au début de décembre 2013, en marge du Sommet sur l'éléphant d'Afrique à Gaborone, l'Union européenne a annoncé l'octroi d'une subvention de 12,3 millions € au Secrétariat de la CITES pour la mise en œuvre du projet intitulé *Minimisation de l'abattage illégal des éléphants et d'autres espèces menacées d'extinction* (MIKES). Le nouveau projet devrait être lancé au cours de l'année 2014, commençant par une phase initiale de consultation avec les états de l'aire de répartition et d'autres partenaires et se terminera à la fin de 2018.

MIKES s'appuie sur une fondation solide établie et les enseignements tirés de la mise en œuvre de MIKE au cours de la dernière décennie, mais en visant des buts élargis pour inclure: a) le suivi et la protection d'autres espèces phares classées par la CITES comme menacées par le commerce international illicite, telles que les rhinocéros et les grands singes; b) des initiatives visant à minimiser l'impact du braconnage et du commerce illégal des espèces cibles, surtout grâce à des efforts visant à renforcer la capacité et les aptitudes des agences de lutte contre la fraude pour combattre le braconnage sur le site et au niveau national; c) piloter les approches de gestion adaptative et de suivi promues par MIKE dans les sites sélectionnés des Caraïbes et du Pacifique.

MIKE travaille en Afrique depuis 12 ans, et il y a maintenant un riche volume d'expérience pratique qui constitue une base solide pour concevoir des activités

experience that provides a strong foundation to design appropriate, realistic and cost-effective activities to be implemented by the new project. The lessons learned that have influenced the design of MIKES have been generated by the mid-term and final evaluations of MIKE Phases I and II, the most salient of which are summarized in the next three paragraphs.

A strong emphasis of MIKE Phase II was building capacity for ranger-based monitoring in all participating elephant range States. However, experience has shown that this capacity building has limited impact when investment in law enforcement and species protection remains low, because of insufficient resources with which to conduct ranger patrols. While it will continue to be important to provide essential investments in capacity building at the sites, there is a need to refocus investment on raising awareness and supporting cooperation and action to support species protection and law enforcement at national, subregional and international levels. In this way, the MIKES project has the potential of being more catalytic in enabling greater investment in species protection and site law enforcement in the long term, rather than fire-fighting to address capacity needs at the site level in the short term.

The complexity of law enforcement and management challenges now facing wildlife management authorities at the site and national levels highlight the need to invest in strengthening law enforcement systems. In Phase II, MIKE provided support to roll out the MIST (Management Information SysTem) ranger-based monitoring system, a contribution that partially met this need. However, advanced skills in MIST are required to generate user-friendly outputs, and managers need specific training to use such outputs to improve law enforcement operations. Other aspects of law enforcement systems also need to be strengthened, such as intelligence and prosecution systems, as well as the planning of law enforcement operations. Investing in the development of these systems and building the capacity of site managers to use them effectively in their law enforcement activities is likely to be highly catalytic in strengthening the protection of elephants and other flagship species, as well as the morale and efficiency of law enforcement teams at participating sites.

appropriées, réalistes et rentables à être mises en œuvre par le nouveau projet. Les leçons apprises qui ont influencé la conception de MIKES ont été générées par des évaluations semi-trimestrielles et finales des phases I et II de MIKE, dont les plus saillantes sont résumées dans les trois paragraphes suivants.

Un accent fort de la phase II de MIKE était le renforcement des capacités de surveillance des écogardes dans tous les Etats de l'aire répartition de l'éléphant qui participaient. L'expérience a toutefois montré que ce renforcement des capacités avait un impact limité lorsque l'investissement dans l'application de la loi et la protection des espèces est limité, à cause de l'insuffisance des ressources nécessaires pour la conduite des patrouilles des écogardes. Alors qu'il continuera à être important de faire des investissements essentiels dans le renforcement des capacités sur les sites, il est nécessaire de recentrer les investissements sur la sensibilisation et de soutenir la coopération et l'action pour la protection des espèces et l'application de la loi aux niveaux national, sous-régional et international. De cette façon, le projet de MIKES a le potentiel d'être plus catalytique en investissant davantage dans la protection des espèces et l'application de la loi sur le site sur le long terme, plutôt que de «combattre l'incendie» en répondant aux besoins en capacités au niveau du site à court terme.

La complexité des défis de l'application de la loi et de la gestion auxquels les autorités de la faune sont confrontés sur le site et au niveau national met en exergue la nécessité d'investir dans le renforcement du système d'application de la loi. Dans la phase II, MIKE a apporté son soutien au déploiement du MIST (Système de Gestion de l'Information), un système de surveillance basé sur les écogardes, une contribution qui a partiellement répondu à ce besoin. Toutefois, des compétences avancées dans MIST sont nécessaires pour générer des résultats adaptés, et les gestionnaires ont besoin de formation spécifique pour utiliser de tels résultats pour améliorer les opérations de lutte contre la fraude. D'autres aspects des systèmes d'application de la loi doivent également être renforcés, comme les systèmes de renseignements et de poursuites, ainsi que la planification des opérations de lutte contre la fraude. L'investissement dans le développement de ces systèmes et le renforcement des capacités des gestionnaires des sites à les utiliser efficacement dans leurs activités d'application de la loi pourrait être très catalytique et renforcer la protection des éléphants et d'autres espèces phares, ainsi que le moral et l'efficacité des équipes d'application de la loi sur les sites participants.

Regular and reliable data on elephant killing, elephant population status and trends, and ivory trade and impartial analysis are vital for achieving greater international and national political will and effective decisionmaking. MIKE Phase II has begun producing regular and reliable data and analyses that are becoming highly influential in informing international decisionmaking and action. The fact that the majority of stakeholders regard both MIKE and ETIS data as sound and statistically robust are key aspects of this success.

The purpose of the MIKES project is to strengthen management systems, capacity, information and decisionmaking processes supporting the protection of elephants and other CITES-listed flagship species, and combating the illegal trade in their products at site, national, subregional and international levels.

Five project results have been designed to achieve the project purpose:

Result 1: MIKE sites generate regular and reliable information on the status and threats to elephants and other flagship species and on key benchmarks of law enforcement and management effort to support decisionmaking on appropriate management, protection and enforcement needs.

Result 2: Law enforcement, adaptive management and monitoring systems, protocols and capacity are strengthened in high-priority protected areas selected for their critical importance for protection of elephant or other flagship species, and the severity of threats.

Result 3: National and subregional information, decisionmaking and interagency collaboration systems aimed at protecting elephants and other flagship species and combating the illegal trade in their products are developed and strengthened.

Result 4: International awareness, cooperation and action in the conservation and protection of elephants and other flagship species are strengthened, including the establishment of an emergency response mechanism to assist sites experiencing sudden law enforcement crises.

Result 5: Law enforcement, adaptive management and monitoring systems, protocols and capacity-building approaches supported by MIKES are piloted in selected sites in the Caribbean and Pacific regions to determine their usefulness and replicability in these regions.

Des données régulières et fiables sur l'abattage des éléphants, la situation et les tendances des populations d'éléphants, le commerce de l'ivoire et l'analyse impartiale sont vitales pour assurer une plus grande volonté politique nationale et internationale et une prise de décision efficace. La phase II de MIKE a commencé à produire des données et des analyses régulières et fiables qui ont une grande influence dans la prise de décision et l'action internationales. Le fait que la majorité des intervenants considèrent les données de MIKE et d'ETIS fiables et statistiquement robustes est un aspect clé de ce succès.

Le but du projet de MIKES est de renforcer les systèmes de gestion, et les processus de capacité, d'information et de prise de décision pour appuyer la protection des éléphants et d'autres espèces phares classées par la CITES et combattre le commerce illégal de leurs produits sur le site et aux niveaux national, sous-régional et international.

Cinq résultats du projet ont été conçus pour atteindre la réalisation de l'objectif du projet:

Résultat 1: Les sites MIKE génèrent des informations régulières et fiables sur l'état et les menaces aux éléphants et aux autres espèces phares et sur les critères clés d'application de la loi et les efforts de gestion afin de soutenir la prise de décision sur la gestion, la protection et les besoins de mise en vigueur.

Résultat 2: L'application de la loi, les systèmes de gestion adaptative et de suivi, les protocoles et la capacité sont renforcés dans des zones protégées hautement prioritaires qui sont sélectionnées à cause de leur importance vitale pour la protection de l'éléphant ou d'autres espèces phares et la gravité des menaces.

Résultat 3: Les systèmes d'information au niveau national et sous-régional, de prise de décision et de collaboration inter-agences visant à protéger les éléphants et d'autres espèces phares et à combattre le commerce illégal de leurs produits sont développés et renforcés.

Résultat 4: La sensibilisation internationale, la coopération et l'action dans la conservation et la protection des éléphants et d'autres espèces phares sont renforcées, y compris la mise en place d'un mécanisme d'intervention d'urgence pour aider les sites connaissant des crises soudaines d'application de la loi.

Résultat 5: L'application de la loi, les systèmes de gestion adaptative et de suivi, les protocoles et les approches de renforcement des capacités soutenus par MIKES sont pilotés dans des sites sélectionnés dans les Caraïbes et du Pacifique pour déterminer leur utilité et leur reproductibilité dans ces régions.

Result 1 builds on the successful foundation for strengthening ranger-based monitoring of target species and threats in participating elephant range States established during MIKE Phases I, II and 3.0. MIKES will continue to support the development and implementation of the SMART (Spatial Monitoring and Reporting Tool) at sites and countries currently participating in MIKE. In partnership with other organizations, MIKES also envisages expanding the monitoring effort to additional sites that are of high priority for elephants and other flagship species. Another important dimension of Result 1 will be the establishment of simple measures of law enforcement that can be used by participating sites to measure the effectiveness and efficiency of their law enforcement actions.

Result 2 is designed to respond to major current and emerging hotspots for illegal killing of elephants and other target species. In selected priority sites, MIKES will provide technical and operational support to strengthen law enforcement capacity and systems of concerned protected area agencies by providing law enforcement training, technical support to design appropriate patrol strategies, and key operational support where required. Result 2 will also support efforts to strengthen the involvement of local communities in the law enforcement effort, alongside other local law enforcement agencies and the judiciary. Priority sites will be selected in accordance with their importance for the protection of key populations of elephants and other target species, the scale and nature of threats to these species, and the likelihood of mitigating these threats through targeted support for the protected area's law enforcement and management systems.

Result 3 addresses the lesson learned from MIKE Phase II concerning the need to further strengthen national-level information, decisionmaking and enforcement systems designed to reduce illegal killing of elephants and other flagship species. Result 3 builds on the positive engagement of national wildlife authorities spearheaded by the MIKE subregional support units, and represents a crucial aspect of MIKES's efforts to achieve sustainability by enabling national wildlife management agencies to mainstream monitoring in their protected area systems and management policies. Another important component of the

Le résultat 1 s'appuie sur la réussite du renforcement de la surveillance par les écogardes des espèces cibles et des menaces dans les états de l'aire de répartition participant pendant les phases I, II et III de MIKE. MIKES continuera à soutenir le développement et la mise en œuvre de la SMART (Outil de surveillance du territoire et de reportage) sur les sites et les pays actuellement participant dans MIKE. En partenariat avec d'autres organisations, MIKES envisage aussi d'étendre son effort de surveillance à d'autres sites qui sont de haute priorité pour les éléphants et d'autres espèces phares. Une autre dimension importante du résultat 1 sera la mise en place de mesures simples d'application de la loi qui pourraient être utilisées par les sites participant pour mesurer l'efficacité de leurs actions d'application de la loi.

Le résultat 2 est conçu pour répondre aux principaux points névralgiques actuels et émergents pour l'abattage illégal des éléphants et d'autres espèces cibles. Dans les sites prioritaires sélectionnés, MIKES fournira un appui technique et opérationnel pour renforcer la capacité d'application de la loi et les systèmes des zones protégées concernées en fournissant la formation en matière d'application de la loi, un soutien technique pour élaborer des stratégies appropriées de patrouille, et un soutien opérationnel clé si nécessaire. Le résultat 2 soutiendra également les efforts visant à renforcer la participation des communautés locales à l'application de la loi, aux côtés d'autres organismes locaux d'application de la loi et le pouvoir judiciaire. Les sites prioritaires seront choisis conformément à leur importance à la protection des populations clés d'éléphants et d'autres espèces cibles, l'échelle et la nature des menaces qui pèsent sur ces espèces, et la possibilité d'atténuer ces menaces par un soutien ciblé des systèmes d'application de la loi et de gestion dans les aires protégées.

Le résultat 3 traite la leçon tirée de la phase II de MIKE qui concerne la nécessité de renforcer l'information au niveau national, la prise de décision et les systèmes d'application de la loi visant à réduire l'abattage illégal des éléphants et d'autres espèces phares. Le résultat 3 s'appuie sur l'engagement positif des autorités nationales de la faune mené par les unités de soutien sous-régionales de MIKE, et constitue un aspect crucial des efforts de MIKES pour assurer la durabilité de la réussite en permettant aux organismes nationaux de gestion de la faune d'intégrer la surveillance dans leurs aires protégées et leurs politiques de gestion. Une autre composante importante du résultat sera le développement des activités à l'échelle nationale visant à renforcer la capacité des pays

result will be the development of national-level activities designed to strengthen the capacity of selected participating countries to combat wildlife crime, including potential policy and legislation initiatives, enhanced availability of critical information, and improved collaboration between national law enforcement agencies and the judiciary. Result 3 will also facilitate and support subregional cooperation, information sharing and action to protect elephants and other flagship species, using the platform provided by the existing MIKE subregional meetings.

Result 4 will continue the process launched in MIKE Phases I and II to catalyse and inform international conservation awareness, collaboration and action through the regular dissemination of reliable, relevant and user-friendly information on the status and trends in elephants and other target species, as well as the international trade in their products. This will include support to other key international initiatives, such as support for the work of TRAFFIC on trade in the target species, including the Elephant Trade Information System (ETIS), the work of the IUCN Species Survival Commission (SSC) in monitoring the population status of elephants and other relevant target species, including the African Elephant Database (AED) maintained by the SSC African Elephant Specialist Group (AfESG). The result will also work with these key partner agencies to continue the development of an analytical framework designed to strengthen the integration of analysis and reporting of information across the entire illegal ivory supply chain, from the site through to the ultimate markets for these products.

Another key component of Result 4 will be the establishment of an Emergency Response Mechanism, aligned with the CITES/ICCWC (International Consortium on Combating Wildlife Crime) Wildlife Incident Support Team (WIST) process, designed to enable MIKES to respond to sudden increases in the illegal killing or international trade in elephants and other targeted flagship species at specific sites. Mitigation activities implemented through this mechanism could include strengthening law enforcement by providing equipment, technical expertise or by catalysing law enforcement support on the ground in partnership with other participating governments, and emergency support to national

participants sélectionnés pour lutter contre la criminalité de la faune, y compris des initiatives de politique et de législation potentielles, une meilleure disponibilité des informations cruciales, et une collaboration améliorée entre les organismes nationaux chargés de l'application de la loi et la justice. Le résultat 3 veut donc faciliter et soutenir la coopération sous-régionale, l'échange des informations et les actions pour protéger les éléphants et d'autres espèces phares, en utilisant la plate-forme fournie par les réunions sous-régionales de MIKE existantes.

Le résultat 4 poursuivra le processus lancé dans les phases MIKE I et II pour catalyser et informer l'opinion internationale sur la conservation, la collaboration et l'action par la diffusion régulière des informations fiables, pertinentes et pratiques sur la situation et les tendances des éléphants et d'autres espèces cibles, ainsi que le commerce international dans leurs produits. Cela comprendra le soutien à d'autres initiatives internationales, telles que le soutien pour le travail de TRAFFIC sur le commerce des espèces cibles, y compris le Système d'informations sur le commerce d'éléphants (ETIS), le travail de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) dans le suivi de la situation de la population des éléphants et d'autres espèces cibles pertinentes, y compris la base de données sur les éléphants d'Afrique (BDEA) maintenue par le Groupe de spécialistes sur l'éléphant d'Afrique (GSEAf) de la CSE. Le résultat travaillera aussi avec ces principaux organismes partenaires dans le but de poursuivre l'élaboration d'un cadre d'analyse conçu afin de renforcer l'intégration de l'analyse et de la communication des informations à travers toute la chaîne d'approvisionnement de l'ivoire illégale, à partir du site jusqu'aux marchés finaux de ces produits.

Un autre élément clé du résultat 4 sera la mise en place d'un mécanisme d'intervention d'urgence, aligné au processus de l'équipe de soutien aux incidents de la faune de la CITES/ICCWC (Consortium Mondial de Lutte contre la Criminalité liée aux espèces sauvages), conçu pour permettre à MIKES de répondre à l'augmentation soudaine de l'abattage illégal ou du commerce international des éléphants et d'autres espèces phares ciblées sur des sites spécifiques. Les activités d'atténuation mises en œuvre par ce mécanisme pourraient inclure le renforcement de l'application de la loi en fournissant des équipements, une expertise technique ou en catalysant l'appui de l'application de la loi sur le terrain en partenariat avec des gouvernements participants, et un soutien d'urgence aux agences nationales de la faune dans la lutte contre l'intensification soudaine de la criminalité de la faune.

wildlife agencies in combating sudden escalations in wildlife crime.

A final component of Result 4 is the provision of support for strengthening the capacity of wildlife agencies to collect forensic materials and carry out forensic investigations designed to inform wildlife trade investigations and to pinpoint the origins of illegal products of target species. The major focus of these forensic activities will be at the site level, where the project will build capacity of relevant protected-area personnel to conduct forensic activities, linked to the ranger-based monitoring and law enforcement initiatives being supported under Results 1 and 2. Support will also be provided to other levels of the forensic chain, linked to Result 3 (national level) and this result (international level).

Finally, Result 5 aims to pilot the key protected area and flagship species monitoring and protection methods that have been developed through a decade of MIKE implementation in selected protected area sites in the Caribbean and Pacific regions. The main aim will be to test the applicability and relevance of these management approaches outside the African continent, with different target species and in potentially very different law enforcement and management situations and challenges.

More details on the MIKES project can be found at http://ec.europa.eu/europeaid/documents/aap/2013/af_aap-spe_2013_intra-acp_p6.pdf.

Un dernier élément du résultat 4 est la provision de l'appui au renforcement de capacité des organismes de la faune de rassembler du matériel médico-légal et de mener des enquêtes médico-légales visant à faciliter les enquêtes sur le commerce de la faune et à repérer l'origine des produits illégaux des espèces cibles. L'objectif principal de ces activités de médecine légale sera au niveau du site, où le projet renforcera les capacités du personnel des aires protégées pour mener des activités médico-légales, liées à la surveillance des écogardes et les initiatives d'application de la loi soutenues au titre des résultats 1 et 2. Un soutien sera aussi accordé à d'autres niveaux de la chaîne de la médecine légale, liés au résultat 3 (niveau national) et à ce résultat-ci (niveau international).

Enfin, le résultat 5 vise à piloter les méthodes de suivi et de protection clés des zones protégées et des espèces phares qui ont été développées par une décennie de mise en œuvre de MIKE dans certains sites d'aires protégées dans les régions des Caraïbes et du Pacifique. L'objectif principal sera de tester l'applicabilité et la pertinence de ces approches de gestion en dehors du continent africain, avec différentes espèces cibles et dans des situations d'application de la loi, de gestion et de défis potentiellement très différentes.

On peut trouver plus de détails sur le projet de MIKES à l'adresse ci-après: http://ec.europa.eu/europeaid/documents/aap/2013/af_aap-spe_2013_intra-acp_p6.pdf.